Vacances

Pendant les vacances scolaires, les enfants peuvent être accueillis dans plusieurs centres de loisirs, selon leur âge. La Ville d'Annemasse peut également apporter une aide financière aux familles pour encourager le départ des enfants en camps ou en centre de vacances durant l'été.

Pour les enfants de 3 à 6 ans

La Ville d'Annemasse propose un centre de loisirs du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30.

Il accueille les enfants de la petite section de maternelle au CP, résidant à Annemasse.

Le repas et le goûter sont inclus.

- Pour les petites vacances, les jours de fréquentation sont fixés lors de l'inscription. Aucune modification ultérieure n'est possible ;
- Pour les vacances d'été, il est possible d'inscrire l'enfant pour 4 ou 5 jours, dans la limite de 5 semaines d'inscription pour les parents qui travaillent, et de 2 semaines pour ceux qui ne travaillent pas.

Les démarches à effectuer

Le calendrier d'inscription : au plus tard 3 semaines avant le début des vacances concernées.

Inscrire ou réinscrire mon enfant

Les documents à remplir pour l'inscription

Les documents à joindre au dossier

Gagnez du temps avec l'Espace Citoyen pour télécharger le dossier d'inscription, gérer vos réservations, régler vos factures...

Pour les enfants à partir de 7 ans

Le Service Jeunesse

Le service Jeunesse de la Ville organise pour chaque période de vacances scolaires un stage pour les 8-13 ans (sauf Vacances de Noël) :

- Vacances de Février : stage Objectif Neige
- Vacances de Printemps : stage Objectif 3A (Aventurier, Agile, Avant-gardiste)
- Vacances d'été : stage Nature et Aventure
- Vacances d'Automne : stage Objectif 3A (Aventurier, Agile, Avant-gardiste)

La MJC Annemasse

Le Centre de loisirs de la MJC Maison pour Tous Annemasse propose un accueil de 7h30 à 18h pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi. Le centre de loisirs est situé au 43 route de Romagny à Annemasse.

Le matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h à 18h, les enfants sont également accueillis sur plusieurs lieux et déplacés en car vers le centre de loisirs :

- Au Perrier, sur le site du secteur Jeunes Nelson Mandela ;
- En centre-ville sur le site de la MJC Centre.

Pour connaître le fonctionnement du centre de loisirs, les modalités d'inscription et le programme des vacances, consultez le site internet de la MJC .

Pour les enfants de 4 à 14 ans

Le centre de loisirs de la Bergue, situé à Cranves-Sales, accueille également les enfants de 4 à 14 ans durant les vacances. Les activités sont tournées vers la nature et le développement durable.

Un circuit en car le matin et le soir permet aux enfants de se rendre au centre.

Pour connaître le fonctionnement du centre de loisirs, les modalités d'inscription et le programme, consultez le site internet de la Bergue.

L'aide financière de la Ville d'Annemasse

La Ville d'Annemasse souhaite faciliter le départ des enfants et jeunes de 6 à 17 ans, en camps ou en séjours durant l'été.

Les conditions d'attribution

- Habiter la commune d'Annemasse ;
- Être âgé, au premier jour du séjour, de 6 ans à 17 ans révolus ;
- Partir en séjour avec hébergement de plus de 5 jours, pendant l'été ;
- Partir en camps ou en centres de vacances en France ou à l'étranger avec des organismes partenaires de la Ville.

L'aide accordée peut s'étendre jusqu'à 21 jours.

La liste des partenaires

Les bons vacances sont délivrés par le service Éducation de la Mairie d'Annemasse en présentant :

- Le livret de famille ;
- Une confirmation d'inscription de l'organisme de vacances ;
- Un justificatif de domicile daté de moins de trois mois (téléphone fixe, facture d'électricité, gaz, eau ou quittance de loyer issue d'un organisme HLM, d'une régie ou d'une agence immobilière).

ANNEMASSE à vivre ensemble
04 50 95 07 00

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h

MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex